Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE

Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 22 janvier 2007,

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er :

La commune d'**AUBIGNY EN LAONNOIS** fait partie du plan de prévention des risques d'inondations et de coulées de boue sur les communes d'Aizelles, Aubigny-en-Laonnois et Saint-Thomas approuvé le 12 février 2008. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 12 février 2008
- le porter à connaissance du 28 février 2008

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 :

L'arrêté du 22 janvier 2007 est abrogé.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture , le sous-préfet, directeur de cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le - 3 MARS 2008

Le Préfet de l'Aisne

Stéphane FRATACCI

2 rue Paul Doumer – 02 010 LAON Cedex – Téléphone : 03.23.21.82.82 – Télécopie : 03.23.20.69.58 – Mél : prefecture.aisne@aisne.pref.gouv.fr

AUBIGNY-EN-LAONNOIS

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- Tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE

Commune d'AUBIGNY EN LAONNOIS

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **3 mars 2008**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — oui **X** non ___

approuvé — date **12 février 2008** — aléa **Inondation**

Coulées de boue

Les documents de référence sont :

- DDRM — Consultable sur Internet **X**

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — oui ___ non **X**

date ___ effet ___

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité — zone **Ia** ___ zone **Ib** ___ zone **II** ___ zone **III** ___ non **X**

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **3 mars 2008**